



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°288 du 25 janvier 2019

SOMMAIRE

- Rapport à la CE du 20 décembre 2018
- Motion du SNTRS-CGT votée à la Commission Exécutive du 20 décembre 2018
- CR de la réunion du conseil du Hcéres du 29.10.2018
- Réunion CNSPH du Mercredi 19 décembre 2018

Rapport à la CE du 20 décembre 2018

Par François Bonnarel

Situation internationale

Le monde dans lequel nous vivons est marqué par l'antagonisme grandissant entre le capital et les peuples. La rapacité du premier n'a d'égal que les souffrances des seconds.

Comme on le sait, le capital est prêt à tuer pour le taux de profit. La guerre sans fin dans laquelle est plongée le Proche-Orient depuis 100 ans connaît peut-être une pause en Syrie ou au Yémen, mais elle peut exploser à nouveau en Palestine ou contre l'Iran dès demain.

Récemment, la COP24 a montré que non content d'écraser les peuples, le capitalisme ne peut se résoudre à contrôler son usage de la nature pour limiter le réchauffement climatique et ses conséquences pour les générations futures. Comme disait Marx sur un sujet connexe :

« L'esprit même de la production capitaliste, axé sur le profit le plus immédiat, est en contradiction avec l'agriculture, qui doit mener sa production en tenant compte de l'ensemble des conditions d'existence permanentes des générations humaines qui se succèdent. »

Les expériences de gauche, non exemptes de défauts, menée en Amérique Latine pendant les années 2000 sont toutes aujourd'hui au moins en difficulté, sinon battues comme au Brésil, ou horriblement menacées comme au Venezuela. Le Brésil opte même pour un fasciste patenté, nostalgique de la dictature militaire qui a les réformes sociales en ligne de mire, peu après que les États-Unis se soient donnés un dangereux milliardaire comme chef d'état.

En Europe, que la crise ronge depuis si longtemps, à travers le Brexit ou les Orban, Salvini et autres nationalistes comme en Pologne, le populisme de droite plus ou moins fascisant prend le relais ou s'allie aux libéraux-conservateurs et aux sociaux-libéraux en distillant sa xénophobie mortifère. Les réformes du travail à l'œuvre en Hongrie ou en Autriche démontrent au service de qui travaille vraiment cette démagogie nauséabonde.

En France la bourgeoisie...

Alors en France les choses ont été légèrement différentes, la bourgeoisie a imposé un autre moyen d'arriver à ses fins, car l'inclassable Macron qui se dit « progressiste » a réussi son holdup sur l'état français. Son objectif: liquider ce qui reste de l'organisation sociale progressiste issue notamment du programme du CNR. C'est la "révolution" dont Macron avait fait son livre programme. Détaillons un peu ce qu'il a fait et ce qu'il veut faire :

---> Très tôt il complète la réforme du droit du travail avec les ordonnances de Pénicaud. Elles achèvent ce que la loi El Khomri n'avait pas pu réaliser. Fort de sa soi-disant légitimité et de la résignation et du scepticisme des salariés, il inflige sa première défaite au mouvement syndical et principalement à la CGT. Les ordonnances Pénicaud c'est la CSE qui remplacera partout fin 2019 CE, CHSCT et délégués du personnel. Dès septembre 2018 il aura déjà réduit le nombre d'élus du personnel pour les salariés d'un tiers. Il généralise le CDI de chantier et plafonne les indemnités de licenciement, et je ne détaille pas tout.

----> Le gouvernement s'est ensuite attaqué à l'entrée dans les universités et à une réforme du lycée et du bac, en organisant via ParcoursSup un savant système d'aiguillage qui en décourageant les jeunes des milieux le plus populaires a « réglé le problème » des effectifs croissants.

Les difficultés du système antérieur déjà lourdement marqué par la sélection sociale et les échecs en premier cycle supérieur qui n'en faisaient pas un modèle, n'ont pas permis à un puissant mouvement pour l'accès aux études de se développer au printemps 2018 malgré la détermination d'un certain nombre d'étudiants en lutte.

-----> Presque en parallèle, le gouvernement impose une réforme de la SNCF qui casse le statut pour les futurs cheminots et prépare ainsi la mise en concurrence et ensuite la privatisation du rail. Malgré une longue grève par intermittence, les cheminots, dont la lutte n'a pas vraiment convergé avec celle d'autres secteurs, sont en grande partie défaits.

----> C'est dès l'automne 2017 qu'il entame son chantier quinquennal pour la Destruction de la fonction publique "Action publique 2022" avec les réductions de mission, les privatisations, les externalisations et le nouveau contrat social avec les agents publics. Là encore on trouve une accentuation des projets de salaires au mérite, le recours facilité aux CDD avec la mise en place d'un CDI de projet calqué sur celui du privé, les incitations plus ou

moins policiées à partir vers le privé et la non reconduction des départs pour supprimer 120000 emplois dans la FP.

--> Les "concertations" concernant la réforme des retraites avec JP Delevoye ont commencé au printemps. Peu à peu le projet du « tout euro cotisé donnera les mêmes droits à tous » se dévoile. En réalité le système par point individualise les prestations. Les pensions ne sont pas prises en proportion des richesses créées par les actifs à un moment donné, mais dépendent étroitement de ce que chacun a cotisé malgré les vicissitudes de sa carrière et sont désindexées du coût de la vie.

La réforme serait aussi un élément essentiel de la destruction du statut de fonctionnaire.

---> Le gouvernement fait pressions sur les partenaires sociaux pour que le coût de l'assurance chômage soit réduite de plus de 3 milliards d'euros. Particulièrement visés les intermittents du spectacle, mais pas seulement. Si les partenaires sociaux ne se mettent pas d'accord le gouvernement légifèrera pour imposer cette réduction du coût et des droits des chômeurs.

----> Autre exemple passé peut être inaperçu : Pour la formation professionnelle le gouvernement Philippe achève les dégâts de la marchandisation en organisant un plan social à l'AFPA, avec 1541 suppressions d'emplois et la fermeture de 38 centres FPA. L'AFPA a subi successivement depuis dix ans la régionalisation du financement a été récemment transformé en EPIC, mettant fin au paritarisme créé par les gouvernements de la libération et notamment Ambroise Croizat. Le 6 décembre dernier un tiers des 9000 agents de l'AFPA a manifesté à Paris pour exiger du ministère du travail l'arrêt de ce plan.

--> Plus près de nous il cherche également à réformer la formation des maîtres en l'éloignant des universités et de la recherche et en la rapprochant des académies. la mise en responsabilité des apprentis enseignants est avancée, au détriment de la formation

---> Dans le supérieur et la recherche, outre Parcoursup déjà évoqué, on assiste à une volonté d'accélérer la concentration et la caporalisation des sites via un projet d'ordonnance/brûlot qui prévoit la mise en place d'établissements expérimentaux pour dix ans auxquels tous les établissements membres, y compris les EPST devront se soumettre.

Le processus d'augmentation des droits d'inscriptions est entamé avec les hausses faramineuses que devront subir les étudiants extracommunautaires.

La crise de l'emploi statutaire dans l'ESR se poursuit pilotée par les restrictions budgétaires du gouvernement avec la complicité proactive de certains responsables d'établissement, notamment Antoine Petit au CNRS qui impose la réduction de 50 recrutements de chercheurs sur 300 au CA du 13 décembre dernier, malgré les pétitions et le rassemblement organisé à Michel Ange par l'intersyndicale sur initiative SNTRS.

La crise du recrutement est également notable dans plusieurs universités, comme à Lille, qui n'a publié aucun poste d'enseignant-chercheur pour 2019, faute de masse salariale suffisante ou à Rennes I qui va supprimer 82 emplois sur 3 ans pour retrouver un budget "à l'équilibre".

Et dans ce contexte l'annonce récente du non financement du GVT 2019 dans les universités (rappelons que ce non financement était déjà à l'œuvre dans les EPST qui ont dû « pomper » massivement dans les fonds de roulement pour payer leurs fonctionnaires) fait l'effet d'une bombe qui a motivé le boycott du CNESER par les organisations syndicales lundi dernier (17/12/2018).

La réponse des salariés et du peuple français

Face à cette avalanche de contre-réformes réactionnaires, face à cet autoritarisme sans précédent, le mouvement syndical a subi de nombreux reculs malgré une volonté que j'estime indéniable de certains salariés, au premier rang desquels la CGT de résister à ces mauvais coups.

Après tous ces revers du mouvement social, la colère du peuple est venue d'où on ne l'attendait pas, comme souvent.

Le mouvement des gilets jaunes a démarré autour du refus d'une taxe supplémentaire sur le carburant, touchant principalement ceux qui utilisent leur voiture quotidiennement pour travailler. Pour certains, plutôt petits patrons souvent, d'autres taxes, impôts et cotisations étaient aussi en ligne de mire. Normal vu le caractère hétéroclite du mouvement qui ne partait pas du rapport capital/travail à l'entreprise, mais des conditions de vie. Parfois des positionnements franchement extrême-droitières ont eu lieu.

Mais rapidement, cependant les revendications d'augmentation du SMIC, de rétablissement de l'ISF, voire de justice fiscale ou de remise en cause du caractère antidémocratique des institutions actuelles se sont fait de plus

en plus entendre sur les ronds-points. Des revendications qui fondamentalement vont dans le bon sens et apparaissaient dès fin novembre.

Dès ce moment la CGT a tenté de réaliser des convergences voir des manifs communes, notamment dans les grandes villes de province. A Paris les choses ont rapidement pris un autre cours avec la succession des 4 samedis où les affrontements, la casse et la répression policière se sont amplifiés.

Sans doute initiée par des « black block » d'ultra gauche et des groupuscules identitaires et factieux d'ultra-droite la violence a entraîné dans son sillage nombre de citoyens non préparés à cela mais qui se sentaient à bout, face à la surdité macronienne.

Mais même à l'échelle nationale la convergence entre syndicats, notamment la CGT et le mouvement s'est faite difficilement ou pas faite, pour une grande part à cause de la réticence ou de l'hostilité des gilets jaunes eux-mêmes.

Si le pouvoir a dû bouger sur certains points; notamment la taxe ou la CSG pour les retraités touchant moins de 2000 euros par mois, son augmentation de la rémunération des smicards par la prime d'activité apparaît aujourd'hui essentiellement comme une arnaque et la défiscalisation des heures supplémentaires sera payé par les contribuables essentiellement des salariés, quand à l'exonération de cotisation elle plombera un peu plus la sécu.

La CGT et les salariés

Alors la messe est-elle dite aujourd'hui ? Le syndicalisme CGT a-t-il raté le coche ? Je ne le pense pas personnellement, tant la multiplicité des chantiers en cours nécessitera la participation des salariés du public et du privé à la bataille. J'y reviendrai.

A noter que novembre/décembre 2018 n'est pas mai/juin 68. Si la répression du mouvement étudiant de mai avait déclenché la plus grande grève ouvrière que la France ait jamais connue obtenant par conséquent des avancées pour les salariés du niveau de celles de 1936, le mouvement de 2018, ne s'est pas étendu à l'intérieur des entreprises et laisse pour l'instant le MEDEF relativement tranquille, car la production et donc le profit n'est pour l'essentiel pas perturbé.

C'est avec tout cet arrière-plan qu'il faut analyser les élections professionnelles.

Rappelons en les grandes lignes : dans l'ensemble des trois fonctions publiques nous restons la première organisation à 21,8% 3 points devant la CFDT (qui recule également un petit peu) malgré notre baisse de 1,3 %, dans un contexte de recul de 3% de la participation qui passe en dessous de 50%.

Dans la fonction publique d'état, nous sommes à 12,1%, toujours 5ème et perdant encore 1,4%.

Au MESR baisse de participation également de 4% cette fois. Si nous progressons légèrement en pourcentage de 0,1% à 18,58 %, nous nous faisons doubler par le SNPTES qui devient la première organisation avec 21,07%. Le SGEN progresse également de 1,25 point et se rapproche de nous à 16,67%

Dans les EPST nous perdons des voix et du pourcentage partout, dans tous les EPST (sauf au CNRS), notamment à l'INSERM où la CFDT nous distance maintenant de plus de 10 points et à l'INRIA où nous nous faisons doubler par le SNCS-FSU. Au CNRS, si dans un contexte de hausse de la participation nous gagnons 194 voix et 0,98% à 23,62% nous nous faisons doubler par la CFDT qui bondit de 5,15 points et de 542 voix. A noter qu'à l'INRA les résultats ne sont pas bons non plus avec une baisse de participation de 14 points et une baisse de la CGT de près de trois points, pour une hausse de près de 5 points du SGEN qui distance maintenant la CGT de 12 points.

Comment analyser ces résultats en demi-teinte, tant globalement que dans notre secteur, et comment analyser notre difficulté à mettre les salariés des entreprises et du secteur public dans l'action contre les mauvais coups macroniens ?

Avons-nous trop cherché à rassembler avec les autres organisations syndicales, et devenant parfois attentiste ? avons-nous mal analysé la nature du mouvement des gilets jaunes en critiquant au départ certaines de ces caractéristiques ? Aurions-nous du plus nettement appeler à la convergence des actions avec ces gilets jaunes ? Sommes-nous détachés des préoccupations quotidiennes des collègues, restant trop sur des problèmes de politique générale ? Pourtant la double difficulté n'est pas générale, il y a des endroits où nous progressons aux élections, il y a des entreprises où des conflits se mènent. J'ai cité l'AFPA, mais on peut penser aux FORD à Blanquefort ou la confédé vient de demander la réquisition de l'entreprise par l'état.

Les camarades pourront donner leur avis dans le débat qui ne manquera pas d'être riche. Je donnerai aussi le mien le moment venu.

Sans parler de situation révolutionnaire ou insurrectionnelle, il y a un décrochage massif de « l'obéissance » des catégories populaires aux dirigeants du pays. Ceci ne concerne pas que les gilets mais l'immense masse des salariés, comme en attestent les sondages. Il faut de l'audace pour faire bouger les choses. Chacun à la CGT, là où il se trouve, doit prendre sa part du combat, occuper sa fenêtre de tir.

Soyons à l'initiative, mais tentons à chaque fois d'entraîner les autres syndicats dans l'action partout où c'est possible.

Le terrain des luttes sera multiple : nous avons parlé de l'emploi dans notre secteur, le combat ne fait que commencer. Il faut poursuivre avec la pétition au CNRS et prévoir une date d'action pour la déposer. Sur ce point Vidal interviewée hier (19/12/2018) sur France Inter se moque du monde en opposant les doctorants ou jeunes chercheurs aux statutaires.

La question salariale, que nous avons labourée avec nos actions sur le RIFSEEP et le PPCR ces dernières années reste centrale. Dans la fonction publique d'état 30% des fonctionnaires touchent moins de 2000 euros nets par mois et la moitié moins de 2260 euros (chiffres de 2013). La lutte contre l'individualisation doit aller de pair avec la lutte contre le déblocage du point d'indice, l'augmentation des primes en attendant une refonte des grilles salariales.

Sans aucun doute nous devons prendre en compte la lutte pour une réforme de la fiscalité : allègement de la TVA sur les produits de première nécessité, refonte plus juste de l'impôt sur le revenu, rétablissement de l'ISF, lutte contre la fraude fiscale et remise en cause du CICE sont au programme avec toute la CGT.

La bataille des retraites n'a pas encore commencé. La "concertation" devrait se poursuivre jusqu'à fin mars ou avril, et la loi serait votée dans la foulée, avant l'été selon les déclarations de Delevoye datant du mois d'Octobre. Pesons pour maintenir et améliorer un vrai système de répartition !

Quant à "action publique 2022 », elle va poursuivre son chemin. Les 4 chantiers pour le nouveau contrat social sont relancés et le projet de loi de réforme de la fonction publique devrait être déposé au début du printemps. Salaires, emploi statutaire, dégraissage et représentation du personnel sont les 4 mots d'ordre qu'il faut rendre populaires.

Notre combat contre la remise en cause des attributions des CAP et la fusion CHSCT/CT, doit être revu à la lueur de l'aspiration démocratique qui s'exprime dans le mouvement de novembre/décembre. Comment faire que salariés et usagers soient plus consultés sur l'avenir du service public au lieu des décisions unilatérales du gouvernement et de son gouvernement ?

Comment s'y prendre pour développer tous ces fronts sans attendre les journées d'action, de l'UFSE mi-janvier ou de la confédération ? Ces journées prendraient tout leur sens si elles venaient fédérer un mouvement multiforme dans les différents secteurs. Là aussi je pense que les camarades auront des idées à développer.

Motion du SNTRS-CGT votée à la Commission Exécutive du 20 décembre 2018

Depuis plusieurs semaines, le mouvement des gilets jaunes a mis la question sociale au cœur du débat public et déstabilisé le gouvernement. Ici ou là des UD, des UL, des fédérations, des cgtistes ont participé à ce mouvement de colère et de ras le bol contre la politique gouvernementale qui a mis en avant des mots d'ordre comme le rétablissement de l'ISF, l'augmentation du SMIC ou des pensions. C'est une occasion à ne pas rater pour une organisation syndicale de classe.

La CE du SNTRS-CGT réunie à Ivry ce 20 décembre 2018, s'adresse aujourd'hui aux instances de la FERC, de l'UFSE et de la Confédération pour leur demander de tout mettre en œuvre pour que le mouvement social s'amplifie et se développe notamment dans les entreprises et les services publics. Tous les moyens sont bons pour y arriver : pétitions, assemblées générales, débrayages, grèves, blocage de secteurs économiques stratégiques.

Seul un mouvement social de très grande ampleur peut permettre de gagner sur nos grandes revendications en matière de salaires, retraites; justice fiscale et développement du service public.

Toute la CGT doit y travailler sans attendre

Votes de la motion: 26 pour une abstention

Proposition d'ajout des camarades de la CE

"et nous espérons qu'à l'avenir, la CGT se mobilisera pleinement et sans hésiter avec les mouvements de non syndiqués dont les revendications convergent avec les nôtres".

Votes 4 absentions, 18 contre, 5 pour

Election de Christophe Hermann à la CE

0 contre, 8 abstentions et 25 pour

CR de la réunion du conseil du Hcéres du 29.10.2018

Par Dina Bacalexi

Ordre du jour

1. Informations générales : président et OST.
2. Délibération et approbation du compte rendu de la séance du 11 juin 2018.
3. OFIS
4. Point d'information sur les vagues D & E
5. Présentation de la vague A
6. Référentiels vague A
7. Proposition de changement de statut du Hcéres
8. Présentation de l'arrêté licence
9. Point commission d'accréditation internationale

1. Informations générales

Les membres actuels peuvent faire partie du nouveau conseil (après octobre 2019), s'ils sont proposés par leur institution et nommés par la DGRI : pas de limitation de mandats, la seule condition c'est d'être en activité (les personnes nommées en qualité peuvent être des retraités.e.s). Le président Cosnard partira à la retraite, pas de nouveau mandat.

L'ENQA (*European Association for Quality Assurance in Higher Education*) dont le Hcéres est membre a relevé que dans les référentiels d'évaluation des établissements il n'est pas prévu de suivi des conseils donnés. Or les ESG (*European Standards and Guidelines*)¹ le prévoient : le Hcéres s'y conformera sans alourdir le travail des établissements. En accord avec la CPU, un questionnaire et une lettre explicative seront envoyés pour leur demander d'expliquer s'ils ont fait quelque chose (4 p. maxi), sans obligation de réponse. Le suivi sera à intégrer à l'évaluation suivante, où l'auto-évaluation oblige à un bilan.

COS de l'OST : le programme IPERU (indicateurs de production des établissements de recherche universitaire <https://www.hceres.fr/Programme-IPERU>) a organisé un atelier le 8.10. L'objectif chaque année est de demander aux établissements la confirmation des mentions d'affiliation pour leurs publications scientifiques dont les notices bibliographiques enrichissent le WoS et par son intermédiaire la base de l'OST, qui répertorie les publications françaises et envoie ensuite des rapports aux établissements. L'OST constate que le WoS s'enrichit de plus en plus de publications françaises, ce qui est positif. Mais il faut uniformiser les signatures scientifiques, surtout quant à la provenance géographique française, pour une meilleure visibilité. 120 correspondants IPERU aujourd'hui dans les établissements. L'OST prendra en compte le classement de Leiden et étudiera le rôle que jouent les archives institutionnelles/archives ouvertes pour le pilotage des établissements. **Attention que la science ouverte et les archives type HAL ne se retournent contre nous en devenant de simples outils « de pilotage » (ou de contrôle) et non de diffusion de la connaissance. Voir à ce sujet le CR de la conférence de l'IE à Taiwan.**

En France, en l'absence de règles précises, il est parfois difficile de répertorier correctement les publications. Ce qui est pris en compte pour les notices bibliographiques c'est l'affiliation du laboratoire d'appartenance : si plusieurs tutelles, c'est l'OST qui décide de son attribution. Une notice ne sera comptée qu'une seule fois.

Questions

Qu'en est-il si l'affiliation n'est pas indiquée ?

¹ Ce sont les lignes directrices pour l'évaluation des établissements et ne prévoient rien pour celle de la recherche, pour laquelle il n'existe pas pour l'instant de guides de bonnes pratiques au niveau européen ou international.

Les i-sites et autres fusions ont créé des confusions : comment trouver l'affiliation ?

On recommande aux labos de tenir compte du WoS, c'est bien car Scopus (Elsevier) comporte plusieurs erreurs ; mais dans les deux cas, les SHS sont mal répertoriées, surtout à cause de la prééminence du livre qui n'est pas prévu dans ces bases. Pourquoi l'OST ne tient-il pas compte de HAL ? Les bases précitées sont des entreprises privées qui s'enrichissent sur le dos des chercheurs payés par le public : l'évaluation publique par le Hcéres ne doit pas apparaître comme collaborant avec elles.

Réponses OST

Les affiliations sont toujours indiquées, c'est leur formulation qui doit être améliorée. Pour les fusions etc., voir le cas des labos à plusieurs tutelles. L'OST fera une étude comparative WoS-Scopus-HAL et étudiera en particulier les SHS dans le programme IPERU.

Président

Pour l'instant, le WoS dit qu'il n'y a rien de concret prévu pour les livres, mais « fait des efforts » : ce problème se présente en SHS et informatique. Le Hcéres ne soutient pas les entreprises privées, il soutient le mouvement sur la science ouverte lancé par la communauté scientifique. Dans ses évaluations, il ne tient pas compte des différents « facteurs d'impact », conformément à la déclaration de San Francisco à laquelle il adhère. Une déclaration sera faite en ce sens.

L'ERIC (European Research Infrastructure Consortium <https://ec.europa.eu/research/infrastructures/index.cfm?pg=eric>) destiné à la création d'infrastructures de recherche « avec un but non économique » ayant un intérêt européen demande une évaluation (pour l'instant une de ces infrastructures a exprimé la demande), c'est pourquoi le Hcéres et 2 autres agences qualité (Italie et Espagne) constitueront un réseau européen, sans pour autant créer une superstructure. Il n'existe aucune coordination de l'évaluation de la recherche au niveau européen, tandis qu'il en existe pour les établissements (cf. les ESG). Les ERIC sont financés par le pays où elles sont créées et par l'Europe pour leur intérêt européen, ce qui inclut des pays hors UE. Leur financement est public.

3. OFIS

Le conseil de l'OFIS s'appellera désormais COFIS, conseil français d'intégrité scientifique. L'OFIS coordonne la conférence annuelle des signataires de la Charte d'intégrité des métiers de la recherche (tenue le 23.10 ; 36 signataires à ce jour, 8 au début). Travail 2018-2020 sur 18 domaines tirés du rapport Corvol, résumés en 6 grands thèmes : harmonisation (Vademecum et instructions en lien avec ce qui se passe aux niveaux européen et international) ; mutualisation des expériences et solutions ; éducation (programmes doctoraux existants, formation des personnels p. ex. aux implications légales, et résultats obtenus) ; promotion de l'intégrité scientifique (dans des congrès scientifiques, les rapports d'évaluation) ; environnement de la science intègre ; enjeux (science ouverte/participative, open data etc.). L'objectif est que tout le monde signe la Charte. 87 référents d'intégrité scientifique désignés dans les établissements. L'ANR intégrera la charte à ses programmes.

Débat

Comment réduire la pression d'une évaluation qui est de fait axée sur la quantité et la bibliométrie, et faire attention à l'intégrité ?

Nos conditions de travail sont dégradées à cause du manque de temps : nous ne sommes pas contre la prise en compte de l'intégrité scientifique, au contraire, nous voulons que l'évaluation y soit conforme, qu'elle devienne *uniquement* qualitative.

Tout le monde signera la Charte, mais ne la respectera peut-être pas dans la pratique. L'OFIS peut-il vraiment surveiller sa mise en œuvre ?

Réponses OST et Président

Pour que l'évaluation soit qualitative, il est demandé aux évalués de fournir leurs « réalisations les plus significatives » (20% de l'ensemble) : le choix leur appartient et ils doivent le justifier. [Dans la pratique, les rapports des laboratoires continuent de fournir ces trop longues listes de publications/réalisations en plus de ces 20%. Même dans les rares cas où les comités de visite leur font la remarque, la pratique est ancrée dans la](#)

communauté, malgré les protestations des collègues sur l'alourdissement du travail etc. Pour changer vraiment, il faut refonder l'évaluation.

L'OFIS publie un guide sur l'intégrité et les sciences participatives. Il ne peut « contrôler » qu'au niveau des établissements, ce sont eux qui signent la Charte. Il présentera ses résultats annuellement au Hcéres et à l'OPECST.

4. Vagues D et E

La vague D concernait Paris. Tous les rapports des établissements sont rédigés et seront envoyés au ministère en vue de l'accréditation. Pour les regroupements PSL et HESAM des rapports synthétiques seront établis sur la base de leurs établissements et laboratoires (prévus en avril), pour Sorbonne-Universités la synthèse est prévue en décembre ([pas encore sur le site Hcéres en janvier](#)). Les rapports de 11 laboratoires pas encore envoyés ([le 28.10](#)). La synthèse thématique sur l'archéologie sera prête bientôt ([pas encore envoyée en janvier](#)).

La vague E, IDF hors Paris, est en cours. Elle comprend 5 établissements de recherche (INRAP, INEE, INRIA, IFSTAR et INRA), l'ANR, 17 établissements privés (pour les écoles d'ingénieurs, accord avec la CTI pour 1 seul rapport d'auto-évaluation et 1 comité de visite). La visite à Saclay prévue en janvier. Il y aura des synthèses thématiques, probablement sur les sciences de l'ingénieur et de la santé.

5. Présentation de la vague A

Octobre 2019-janvier 2020. 4 Comue (Grenoble-Alpes, Lyon, Toulouse, Languedoc-Roussillon) et 1 association (Clermont-Auvergne), 54 établissements (dont 4 organismes de recherche : CNES, CEA ; INSERM et INED), 538 labos dont 478 UMR, 1269 formations (dont 269 licences, 430 licences pro, 513 masters et 61 écoles doctorales).

L'évaluation se fait dans un contexte incertain, car les ordonnances changeront peut-être la configuration des regroupements. [Ce qui est vrai : le 7.01.2019, une dépêche AEF nous apprend le projet de universités de Montpellier, Nîmes et Perpignan qui veulent abandonner la Comue pour « un nouveau rapprochement ».](#)

Grenoble : Idex en 2016. Projet de nouvel établissement (EPSCP) pour 2020 avec UGA, Comue UGA (perdent leur personnalité morale), INP, ENSA et Sciences Po (gardent leur personnalité morale). Voir comment l'évaluation pourra aider.

Clermont-Auvergne : 3 établissements (Uni Clermont-Auvergne, Sigma Clermont et ENSA). I-site « modèles de vie et de production durables » en 2017 pour 4 ans. L'évaluation Hcéres sera faite avant.

Lyon : la plus grande coordination de la vague. Idex en 2017 avec probation à 2 ans (2019). Projet de nouvel établissement (EPSCP) des universités fusionnées Lyon 1, 2, 3 et Saint-Étienne (perdent leur personnalité morale), ENS Lyon, Sciences Po, INSA (gardent leur personnalité morale) pour 2020. Le calendrier d'évaluation Hcéres sera défini avec les évalués, car les différents projets et les autres évaluations tombent en même temps. [On voit bien le grand désordre et la surcharge bureaucratique créés par les changements de périmètres suite à des « réformes » successives.](#)

Toulouse : pas d'Idex et pas de problème de calendrier. 14 établissements plus la Comue. Probablement un projet de nouvel établissement (EPSCP) avec maintien des personnalités morales et allègement des instances de gouvernance.

Languedoc-Roussillon : 8 établissements plus la Comue. I-Site MUSE en 2017 avec probation à 2 ans (2019). Pas de problème de calendrier.

6. Référentiels vague A

Nouveautés : l'évaluation des « collèges doctoraux » sur la base du volontariat, par site. Ne remplace pas celle des ED, s'applique si le « collège » apporte, selon les intéressés, une plus-value, une réelle coordination des ED avec un contenu scientifique. L'évaluation visera à montrer l'apport du « collège ». Mêmes critères que pour les ED et même composition des comités de visite ([précisé suite à ma question sur la participation des BIATSS,](#)

obligatoire pour les ED). L'évaluation des établissements tiendra compte de la création d'un « observatoire d'insertion professionnelle des diplômés » (loi ORE).

7. Changement de statut du Hcéres : avoir une personnalité morale

La loi de création du Hcéres ne prévoit pas de personnalité morale propre. Son obtention pourra se faire avec l'aide des parlementaires ([un siège de l'Assemblée \[majorité\] et un du Sénat \[opposition\] au conseil du Hcéres](#)) et n'aura pas de conséquences sur le budget du ministère, qui de toute façon est alloué au Hcéres pour sa mission d'évaluation.

Avantages : le Hcéres pourra coordonner des programmes et obtenir des financements européens sans être obligé de passer par le ministère pour la gestion ; il pourra percevoir directement l'argent des évaluations payantes (étrangers, IRT et autres privés ; [le Hcéres évalue en France les structures privées qui reçoivent des fonds publics ; les établissements étrangers paient pour les missions et le séjour des comités de visite](#)) qui est aujourd'hui reversé par ministère. Il pourra négocier son budget avec le ministère et le voter en CA, cela aura plus de poids au moment où on nous demande de plus en plus d'évaluations, p. ex. des formations paramédicales (ministère de la santé) ou celles dépendant du ministère de la culture.

8. Présentation de l'arrêté « licence »

Suite à la loi ORE de mars 2018 qui a mis en place ParcoursSup : inscription en licence ouverte à tous les titulaires du bac, y compris pour les formations professionnelles ; l'inscription peut être soumise à la condition « d'acceptation des parcours personnalisés proposés par les établissements pour favoriser la réussite des étudiants ». Pour les formations professionnelles, création d'un nouvel organisme « France compétences », avec lequel le Hcéres doit se mettre d'accord sur les critères de leur évaluation. Chaque étudiant doit obtenir 180 crédits européens/semestre. Un « directeur d'études » de l'étudiant doit élaborer avec lui un « contrat de réussite » qui n'a aucune valeur juridique. Ce « directeur » peut être un EC, un enseignant ou un BIATSS. Les parcours de formation sont complètement flexibles, même si les 4 domaines habituels restent (Arts, lettres et langues ; SHS ; STS ; Droit, économie, gestion). Les 1 500 heures requises pour la licence ne sont pas seulement de l'enseignement, mais aussi de l'encadrement pédagogique où chaque établissement fera ce qu'il voudra. Le but est « l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences ».

Le ministère donne une importance particulière à la professionnalisation des formations et a ouvert une concertation avec les IUT et d'autres pour de nouvelles formations pro (niveau Bac+1 ?) dans les universités.

L'évaluation interne et externe (Hcéres) est prévue, mais le Hcéres devra changer son référentiel licence pour correspondre aux nouveautés. Le système d'accréditation ne change pas. L'évaluation Hcéres doit tenir compte du « dialogue avec les étudiants » et de leur « réussite », mais il n'existe pas de critères concrets pour les mesurer.

Débat

Peut-on « personnaliser » la réussite quand on a des amphis de 100-150 personnes ?

Il aurait fallu appliquer les principes de Bologne, mis en place il y a 15 ans et non suivis.

La charge de travail des EC, et, plus encore, des PRAG, augmentera de façon exponentielle, mais il n'est pas prévu d'augmenter le nombre de postes.

Il en est de même pour les BIATSS/IT, qui seront requis pour le suivi des étudiants : pas de nouveaux postes de titulaires prévus. Par ailleurs, cette idée de « licence Bac+1 » dévalorise le diplôme national de licence (y compris pro) et entérine une baisse du niveau, une « secondarisation » de l'université. Compte tenu des nouveaux établissements bientôt créés par les ordonnances, on aboutira à une université à deux vitesses pour deux sortes de publics. C'est inquiétant, cf. mobilisations contre ParcoursSup. [Mes remarques sont partagées par d'autres membres.](#)

La dévalorisation de la licence est un danger. Mais les BTS ne sont pas du tout une voie dévalorisante. Bien sûr, les BTS ne sont pas dans les universités mais dans les lycées.

Il est évident que rien ne pourra se faire sans mettre la main à la poche !

Réponse de la députée LREM sur la personnalisation

Personnaliser ne signifie pas individualiser, mais offrir à chaque étudiant ce dont il a besoin, informer des cours qu'il pourra suivre pour des connaissances qui lui manquent etc. Mon exemple : en sociologie, je n'avais jamais fait de statistique ; si on ne m'avait pas indiqué l'existence des cours de méthodologie à suivre, je n'aurais jamais appris.

9. Commission internationale

3 dossiers, dont 2 formations en Arabie Saoudite (*King Saoud University*) : droit et sciences politiques, niveau bachelor, très bien. Ok pour 5 ans. Recommandations : s'ouvrir à l'international, embaucher des femmes *sur des postes de titulaires* et enseigner les langues étrangères.

Le 3^e dossier est l'Université Libanaise, la seule publique et non confessionnelle du pays. Elle joue un rôle central dans le paysage libanais en tant que principal employeur de personnels et concentre 50% de la population étudiante, dont un grand nombre de réfugiés surtout syriens, sur 17 sites. C'est une vieille et prestigieuse institution. On y fait aussi de la recherche, inégalement répartie entre les facultés.

Avis : Ok pour 3 ans, réévaluation à l'issue de cette période pour les 2 ans restants.

Recommandations : coordonner les facultés si possible grâce à une instance centrale ; uniformiser son SI (aujourd'hui 17 SI différents/sites) ; avoir un système d'assurance qualité interne de toutes les instances de pilotage, éviter ainsi que chacune fonctionne selon ses propres règles comme si chaque faculté était un établissement séparé ; coordonner les services rendus aux étudiants, répartis aujourd'hui par faculté (différents pour chacune) ; établir des critères académiques de recrutement des EC, avec des jurys où participent des pairs extérieurs ; prévoir des méthodes de participation des étudiants aux instances de gouvernance et à la communauté universitaire en général, malgré la difficulté réelle d'organiser des élections compte tenu de la diversité et de la volatilité de la population étudiante.

Réunion CNSPH du Mercredi 19 décembre 2018

Pour le SNTRS : Yveline Laverret

La séance est présidée par Isabelle Longin

Anne Véronique Morizur remplace Gislaine Bec partie à la retraite elle est rattachée au Service Développement Social.

Etaient également présents pour l'administration :

Corinne Quilgars Responsable du Service développement social,

Gilles Sabat chargé du Budget de l'action social au SDS

Ordre du jour

- 1 - Validation du compte-rendu de la CNSPH du 13 décembre 2017
- 2 - bilan de la campagne de recrutement 2018
- 3 - Bilan des notifications 2018 de la convention de financement FIPHFP/CNRS
- 4 - Bilan des formations 2018
- 5 - Informations sur les axes du prochain plan 2020 – 2022
- 6 - Points d'actualité,
- 7 - Questions diverses

Le SNTRS interpelle l'administration afin que les réunions aient lieu l'après-midi, ce qui laisse le matin comme temps de préparation pour la réunion et n'oblige pas les agents venant de province de prendre le train aux aurores pour assister à la réunion à 10 h (les délégations n'autorisant pas un hébergement la veille).

Le SGEN informe que les délais de financement de la compensation handicap avec la MIH étaient de 3 mois, avec la MDPH les délais sont de plus en plus longs.

1 - Validation du compte-rendu de décembre 2017

Ce compte-rendu a été adopté.

2 - Bilan de la campagne de recrutement

Il y avait 51 possibilités pour 2018

Soit 19 doctorants (+ 2 apprentis non pourvus)

Redonné pour le recrutement de doctorants et post doctorants en situation de handicap soit 21 pour 2018.

Il en relève une difficulté de trouver des maîtres d'apprentissage, il va falloir miser sur la communication pour donner plus de visibilité à la campagne d'apprentissage. C'est la CNFP qui valide les maîtres de stage.

Renforcer la communication sur le recrutement des maîtres de stage et leur formation pour former des apprentis en situation de handicap car tous les ans il y a deux postes.

Recrutement des chercheurs

8 postes arbitrés, 8 postes retenus soit 8 en liste principale et 8 en liste complémentaire.

Recrutement des IT

22 postes arbitres, 18 postes de pourvus et 4 recrutements infructueux.

3 – Bilan des notifications faites en DR par le FIPHFP

La convention établie sur 3 ans s'arrête en décembre 2018.

351 actions pour un montant de 1 217 961 euros

1 103 787 euros c'est le montant pris en charge par le FIPHFP

Montant pris en charge par le CNRS 114 173 euros

Dépenses par types d'aides

Les postes les plus importants sont les transport domicile travail et les auxiliaires de vie.

4 - Bilan Formation 2018

2 actions ont été menées

- 1) Formation pour les recrutements des IT

Formation pour les membres chargés du recrutement au comité national

2) Accompagner un agent en situation de handicap

2018 Action 1 / 8 sessions soit 76 participants
 Action 2 / 5 sessions soit 30 participants

Prochain Plan 2020 – 2022 il faut entamer une réflexion sur les axes.

Bilan du plan d'action 2016- 2019

3 axes avaient été défini :

Le recrutement, le maintien dans l'emploi etc...

Le taux de recrutement pour le CNRS en 2018 est de 4,87 % on est encore loin des 6 %.

Pour le recrutement les actions menées ont été :

- Mise en œuvre de fiches pratiques
- Fiche de poste sur le site handicap
- Simplification de la procédure pour la reconnaissance en qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi
- Professionnalisation de la filière RH
- Suivi personnalisé – médecin de prévention, assistante sociale plus RH pour suivre et organiser insertion professionnelles par les équipes.

Le SNTRS informe les membres de la commission que les élus de la CAP des techniciens ont alerté l'administration sur le fait que les signalements d'agents en difficulté suite à recrutement des personnels en situation de handicap dans les rapports à mi-parcours sont souvent trop tardifs. Il en résulte encore trop de fins de contrat car l'agent n'a pas réussi à intégrer le poste.

Le CNRS a décidé de faire évoluer SIRHUS en y intégrant des informations permettant le suivi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (automatiser les données pour faire remonter au national afin de mieux recenser le nombre pour le versement de la pénalité au FIPHFP.

Le taux d'emploi est de :

6,62 % dans la fonction territoriale

5,55 % dans la fonction hospitalière

4,52 % dans la fonction publique d'état

La prochaine convention

La loi date du 5 septembre 2018

Il est envisagé une baisse de la participation du FIPHFP pour la prochaine convention

Les règles seront plus serrées pour le financement des équipements

5 - Réflexions sur les axes du prochain plan d'action 2020 – 2022

- Prévoir un calendrier de rencontre
 - 4 points seront à développer dans le prochain plan d'action (groupe de travail)
 - Proposer une politique de formation initiale et continue permet acquisition de compétences par l'emploi et pour l'emploi
 - Développer l'accessibilité numérique
 - Renforcer l'accompagnement du parcours professionnel et le maintien dans l'emploi
 - Affirmer le rôle privilégié du CNRS comme acteur de la recherche et de l'innovation
- Proposition -

Exemple :

- Rendre accessible le site handicap du CNRS (c'est un axe qui ira dans l'axe développer l'accessibilité numérique)
- Développer la recherche sur le handicap (axe affirmer le rôle du CNRS comme acteur de la recherche et de l'innovation)
- Prévisions 2020

Mise en place d'un outil informatisé pour laisser un suivi des mises en place pour les agents et transmission de suivi de dossiers des services sociaux aussi bien pour les titulaires que pour les services prestataires extérieurs en respectant la déontologie.

Nouvelle case dans SIRHUS pour identifier les personnels Bénéficiaires de l'obligation d'emploi, ce sera effectif début 2019.

Evolution du CRAC et du RIBAC

6 – Actualités

Nouveau formulaire MDPH plus de pages mais cela permet de bien prendre en compte la situation de l'agent pour l'indemnité de compensation.

RQTH accéléré suite au décret du 5 octobre 2018 simplification de la procédure

La prochaine réunion devrait avoir lieu courant mars avril pour travailler sur le plan d'action sociale.

7 – Questions diverses

Elles ont été évoquées en début de réunion (cf. ci-dessus)